

DE NOUVEAUX OUTILS POUR COMPRENDRE L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE

par Eric Dacheux et Daniel Goujon (*)

Les auteurs partent du constat que l'économie solidaire n'est pas un concept a priori, mais une notion, une généralisation non encore stabilisée de pratiques diverses. Pour que le terme d'économie solidaire devienne un concept heuristique, il convient de travailler les pratiques empiriques qu'il recouvre en sortant du champ étroit de la socio-économie. Dans le cadre d'un travail de plus grande ampleur visant à utiliser des approches théoriques d'horizons divers (sciences de la communication, théories de la justice, sciences politiques, etc.), l'objet de ce texte est de dresser une typologie de l'économie solidaire à partir d'un outil encore peu présent dans ce domaine : l'approche globale du circuit économique. Les auteurs se réfèrent au discours public pour construire leur corpus, les organisations analysées et classifiées étant identifiées « économie solidaire » dans la presse généraliste. Si la méthode retenue n'est pas sans présenter des limites – les organisations comparées sont parfois très différentes –, elle fournit une importante matière à réflexion et à débat à tous ceux, chercheurs et praticiens, qui s'intéressent à l'économie solidaire.

(*) Groupe de recherches sur les initiatives locales (GRIL).

L'économie solidaire n'est pas un concept, un concept pur tout entier tiré de l'entendement, ce que Kant, dans *Critique de la raison pure*, nomme un « concept a priori ». L'économie solidaire, c'est là toute sa force et sa difficulté, est une notion, une généralisation non encore stabilisée de pratiques empiriques diverses et mouvantes. Pour que cette notion devienne un concept, c'est-à-dire un outil intellectuel permettant un aller-retour constant entre la raison et le réel, il faut que le vocable « économie solidaire » soit une « représentation générale et abstraite » qui possède deux caractéristiques (Russo, 1997) : une extension (tous les objets que cette représentation peut donner) et une compréhension (l'ensemble des caractères constituant la définition de cette représentation). Or, tel n'est pas le cas. D'une part, il n'existe ni dans les textes réglementaires du secrétariat d'Etat à l'Économie solidaire, ni dans les ouvrages des chercheurs, ni dans les écrits des acteurs une liste exhaustive et consensuelle sur les pratiques socio-économiques relevant de l'économie solidaire et celles n'en relevant pas. D'autre part, la tâche qui consiste à décrire l'ensemble des caractéristiques permettant de construire une définition de l'économie solidaire est à peine esquissée. En effet, les travaux de socio-économie peuvent et doivent être complétés par des approches théoriques différentes permettant d'éclairer tous les aspects de l'économie solidaire. Bien entendu,

nous n'avons nullement l'ambition démesurée de mettre en lumière tous les aspects, politiques, économiques, philosophiques, psychologiques, etc., de l'économie solidaire. Plus modestement, nous souhaitons participer à la construction du concept d'économie solidaire en utilisant un outil qui puisse mettre en lumière les clivages idéologiques et la diversité des logiques d'action à l'œuvre dans l'économie solidaire, à savoir l'approche globale du circuit économique (deuxième partie). Auparavant, il nous faut apporter quelques précisions méthodologiques (première partie).

Précisions méthodologiques

Il existe de nombreuses définitions de l'économie solidaire. Comme nous l'avons souligné dans un travail précédent (Dacheux, Goujon, 2000), suivant que l'on soit élu ou militant, professionnel de l'accompagnement de projets ou chef d'une entreprise d'insertion, les mots pour préciser ce qu'est l'économie solidaire varient profondément, si bien que le constat dressé par des journalistes il y a six ans reste toujours d'actualité : « *L'économie solidaire reste encore pour beaucoup un concept flou qui recouvre de multiples réalités – de l'association d'insertion à la SARL de services en passant par le groupement d'agriculteurs – et qui manque singulièrement d'homogénéité*⁽¹⁾. »

(1) Extrait d'un encart accompagnant un article consacré à l'économie solidaire dans l'ouest de la France, *La Tribune*, 20 mai 1996.

L'économie solidaire : un objet qui ne peut être éclairé par la seule socio-économie

Le flou qui entoure la notion d'économie solidaire n'est guère levé par la recherche en socio-économie. En effet, dans la tradition inaugurée par Max Weber dans *Economie et société*, quelques sociologues, à l'image de Jean-Louis Laville et de Bernard Eme, et une poignée d'économistes dont le plus connu est sans doute Jean-Michel Servet ont voulu se dresser contre l'absurde barrière disciplinaire entre sociologie et science économique. Ce combat courageux et nécessaire reste difficile, car la discipline d'origine marque encore fortement les approches. Trop souvent les approches sociologiques s'encombrent peu de théories économiques, tandis que les travaux économiques s'appuient sur des références théoriques certes vénérables (Durkheim, Mauss, etc.), mais qui négligent les penseurs actuels (Habermas, Bourdieu, etc.). En conséquence, les définitions de l'économie solidaire mettent en lumière une partie seulement de l'objet étudié. Ainsi pour Anne-Marie Alcoléa, l'économie solidaire « *peut être vue comme un secteur spécifique, comme un mode de production, comme une autre manière de penser les relations entre l'économie, le social et la politique ou encore un mode de gestion d'un territoire lié à une politique de développement local* » (Alcoléa, 1999, p. 1) ; tandis que pour Bernard Eme, les activités que regroupe ce vocable « *se font au départ sur le sens donné à ces activités, en réponse à des demandes précises et parce qu'elles instituent des solidarités entre les gens : c'est le lien social, ce rapport entre les gens qui est constitutif de la création de ces activités* » (Eme, 1995). Inutile de préciser que la première définition, insistant sur la dimension économique, est l'œuvre

d'une spécialiste de cette science, tandis que la seconde, faisant référence au lien social, est rédigée par un sociologue. Cette difficulté à penser ensemble le fait économique et le fait social explique en partie la faible portée heuristique de la notion d'économie solidaire. En partie seulement, car la difficulté à faire vivre, dans l'analyse et au sein des institutions académiques, une interdiscipline qui a forgé le mot « économie solidaire » ne doit pas occulter deux phénomènes importants.

- L'institutionnalisation de l'économie solidaire, avec la naissance, au printemps 2000, d'un secrétariat d'Etat à l'Economie solidaire, a singulièrement compliqué la tâche du chercheur. D'une part, la circulation de cette notion dans l'espace public s'est accompagnée de glissements sémantiques et de simplifications journalistiques ayant pour effet d'accoler l'étiquette « économie solidaire » à toutes les initiatives économiques poursuivant un but éthique. D'autre part, de nombreux acteurs cherchant à bénéficier de l'aubaine politique se sont soudain réclamés de cette mouvance. Ces deux phénomènes se conjuguant, l'économie solidaire est devenue un label social aux contours gigantesques, que la notion d'« économie sociale et solidaire » veut embrasser, mais qu'elle n'étire guère.

- L'hégémonie planétaire du libéralisme a engendré un certain nombre de réactions citoyennes qui cherchent à combattre la globalisation économique tant dans le domaine des idées que dans celui des actes. Ce nouveau militantisme qui cherche à allier combat idéologique et pragmatique de l'action concrète est, à bien des égards, celui également à l'œuvre dans l'économie solidaire dont la plupart des auteurs – c'est là l'un des rares points d'accord – soulignent qu'il s'agit d'un projet démocratique visant à ne plus laisser l'économie entre les mains des forces du marché et des pouvoirs publics.

Ces deux phénomènes renvoient à la même réalité : la dimension profondément politique de l'économie solidaire. Dès lors, la notion d'économie solidaire ne peut être entièrement saisie par une socio-économie qui lui a donné naissance. Il convient donc de reprendre le travail effectué sur des bases plus larges, en partant des nouvelles réalités empiriques engendrées par la reconnaissance publique de l'économie solidaire et en utilisant de nouveaux outils conceptuels permettant d'éclairer les multiples dimensions de l'objet d'étude. Ce programme de recherche ne peut être mené de manière isolée, mais nous avons voulu en illustrer la pertinence et la faisabilité. Les lignes qui suivent doivent donc être comprises comme une invitation incitative à une nouvelle démarche et non comme l'aboutissement de ce programme de recherche.

Espace public et économie solidaire

La dimension politique est au fondement de l'économie solidaire, nous ne sommes pas les premiers à faire ce constat. D'un côté, de nombreux auteurs rappellent que toute économie (y compris donc l'économie solidaire) est forcément une économie politique, puisque, dans la vie quotidienne, on ne peut penser l'économie en dehors du fait monétaire⁽²⁾ qui, lui-même,

(2) Il est vrai que la théorie économique classique fait de la monnaie un équivalent général sans impact, *in fine*, sur le fonctionnement de l'économie réelle, ce que contestent de nombreux économistes, Keynes par exemple (Poulon, 2000), ainsi que les philosophes, sociologues et anthropologues qui ont mené des recherches sur la monnaie (pour une revue de détail de ces travaux, lire Cuillerai, 2001).

possède une double nature économique et politique (Aglietta, Orléan, 1984; Cartelier, 2001; Chaskiel, 2000). De l'autre côté, certains acteurs de l'économie solidaire eux-mêmes soulignent cette dimension politique: l'économie solidaire est un « *engagement politique par son refus de toute forme d'exclusion, d'inégalité, de dégradation du patrimoine et des conditions de vie, d'un modèle de développement unique imposé à tous les habitants de la planète* » (collectif MB2, 2001, p. 48). Vision militante confirmée par la recherche, puisque, dans la conclusion d'un ouvrage consacré aux diverses formes empiriques que revêt l'économie solidaire dans différents pays du monde, Jean-Louis Laville rapporte: « *L'institution d'économie solidaire peut être appréhendée en tant qu'institution intermédiaire dans deux champs qu'elle articule, le champ politique et le champ économique. L'institution d'économie solidaire s'inscrit dans le champ politique comme création d'entité collective dans un espace public conflictuel* » (Laville, 2000, p. 299). La conséquence logique de ce constat est que la compréhension de l'économie solidaire passe par la prise en compte de sa dimension politique. Or, la dimension politique de l'économie solidaire ne peut pas être totalement mise en lumière si l'on n'utilise pas un projecteur théorique puissant, au fondement même de l'analyse démocratique contemporaine: l'espace public. L'espace public, dans une perspective kantienne, est le lieu de contrôle et le lieu de légitimation du politique. Il est donc le garant de la démocratie. Habermas a popularisé cette notion et l'a travaillée tout au long de son œuvre. Dans *Droit et démocratie*, la construction de l'espace public apparaît clairement comme étant la synthèse de trois approches politiques. La première est d'essence libérale. Elle donne le primat aux droits de l'individu afin d'éviter les dangers des majorités oppressives. La deuxième, d'inspiration républicaine, insiste plutôt sur le devoir de participation de l'individu à la chose publique. La troisième est systémique et met l'accent sur la division inexorable de nos sociétés complexes en sous-systèmes auto-poïétiques se régulant indépendamment des citoyens. Ces trois théories ne sont pas forcément complémentaires, pourtant Habermas emprunte à chacune d'elles. Selon lui, l'espace public politique « *ne peut pas se concevoir comme une institution, ni, assurément, comme une organisation [...]. Il ne constitue pas non plus un système; il admet certaines frontières intérieures, mais, vis-à-vis de l'extérieur, se caractérise par des horizons ouverts, poreux et mobiles* (Habermas, 1997, p. 387). Au sein de ces frontières poreuses, « *la procédure démocratique de législation est conçue de telle sorte que les citoyens fassent de leurs droits de communication et de participation un usage qui soit, entre autres, orienté vers le bien public, usage que l'on peut demander, mais qui ne peut être obtenu de force par le droit* » (Habermas, 1997, p. 492). En nous appuyant sur les nombreuses critiques du philosophe allemand et sur nos propres travaux empiriques, nous avons, dans une recherche précédente (Dacheux, 2000), proposé une nouvelle compréhension de ce concept. Selon nous, l'espace public est tout à la fois:

- un espace de médiation entre société civile, système étatique et marché;
- le lieu de légitimation du politique. C'est par l'espace public que les

citoyens ont accès aux informations politiques, qu'ils peuvent débattre et se forger une opinion et qu'ils peuvent choisir les personnes qui exerceront le pouvoir politique. C'est par l'espace public que les citoyens se sentent non seulement destinataires du droit, mais aussi auteurs de ce droit ;

- un espace symbolique qui, comme le rappelle le philosophe Etienne Tassin, permet de relier des individus n'appartenant plus à des communautés traditionnelles. L'espace public est le fondement de la communauté politique ;

- une scène d'apparition où des acteurs défendant des intérêts différents proposent des versions contradictoires d'un phénomène social en émergence.

On le voit, la notion d'espace public est centrale dans la compréhension de l'économie solidaire, puisqu'elle permet d'éclairer la constitution du lien social et politique, d'appréhender la construction d'une représentation politique d'un fait social (ici, l'économie solidaire) et de comprendre les mécanismes de médiation et d'influence entre les acteurs de la société civile, les élus et les agents économiques. De plus, elle offre une modélisation susceptible de mieux cerner les caractéristiques de l'économie solidaire, nous y reviendrons à la fin de ce texte. Pour l'instant, il nous faut aborder un autre point méthodologique central dans notre travail de déconstruction : la définition du corpus.

Définition du corpus

Nous l'avons vu, les définitions de l'économie solidaire reflètent la diversité des acteurs et des disciplines cherchant à cerner le phénomène. Cependant, on peut trouver trois points communs à la plupart de ces définitions : la pluralité des organisations revendiquant cette appellation (associations, coopératives, mutuelles, SARL, entreprises d'insertion, etc.), la difficulté à cerner les contours de cette économie, la volonté politique de trouver des nouveaux modes d'échanges économiques plus respectueux de l'humain que le libéralisme classique (Archimbaud, 1995 ; collectif MB2, 2001 ; Laville, 2000 ; Guigue, 2000). L'hypothèse sous-jacente est que le flou de la notion d'économie solidaire vient du fait que, derrière l'apparente communauté des vues politiques des acteurs de l'économie solidaire, se cachent des logiques d'action différentes reposant sur des clivages forts liés aux pratiques économiques, aux idées politiques, aux statuts juridiques, aux conceptions de la justice, aux valeurs religieuses, etc. En explicitant ce clivage, il est possible, en se basant sur l'étude des discours et des pratiques des acteurs, de développer des grilles d'analyse permettant de repérer différentes familles de l'économie solidaire. Dans cette perspective, l'une des questions méthodologiques centrales est celle du choix du corpus. En effet, si l'on ne dispose pas d'un concept clair d'économie solidaire, comment identifier les acteurs de ce champ ? D'un point de vue théorique, il n'existe aucune réponse satisfaisante à ce dilemme : soit l'on n'utilise aucune définition et l'on se retrouve devant un corpus gigantesque (toutes les organisations économiques) ; soit l'on utilise une définition *a priori* et l'on biaise l'analyse, car les résultats de la recherche seront totalement dépendants de la définition adoptée. L'une des manières de sortir

de ce dilemme est de se référer aux discours publics (ceux des journalistes dans les médias, ceux des chercheurs dans les revues scientifiques, etc.) pour identifier les organisations qui sont, le plus souvent, qualifiées d'« économie solidaire ». Cette « preuve sociale », malgré sa fiabilité toute relative, a au moins le mérite de mettre à jour un corpus échappant largement à la subjectivité et à la normativité du chercheur. De plus, elle montre le rôle central de l'espace public dans la construction d'une représentation sociale : l'espace public est le lieu de mise en visibilité des phénomènes sociaux, c'est-à-dire le lieu où des acteurs aux intérêts divers (entreprises, journalistes, pouvoirs publics, militants, etc.) révèlent au grand public l'émergence d'un phénomène en proposant des interprétations multiples et contradictoires de ce phénomène. Pour rendre compte de cette construction multiple et contradictoire, nous avons suivi, dans la constitution de notre corpus, une démarche proche de l'ethnographie⁽³⁾ : demander à nos connaissances personnelles (parents, amis) de nous envoyer des extraits de journaux généralistes traitant de l'économie solidaire. Le but était d'avoir à disposition les informations que des citoyens sensibilisés, mais non acquis ou conquis, peuvent lire dans des journaux généralistes nationaux ou régionaux qui consacrent explicitement un article à l'économie solidaire. Il s'agissait donc d'établir une liste d'organisations à partir d'informations diffusées dans l'espace public central par des médias généralistes à destination du grand public. Cette liste, élaborée entre juin 1997 (date de parution d'un appel pour l'économie solidaire dans *Le Monde*) et le 1^{er} novembre 2000 (date de la fin de notre récolte), présente trois caractéristiques (*voir en annexe*).

- Elle est très hétéroclite : elle rassemble des initiatives locales (Domicile service Dunkerquois), des structures nationales (Comité national de liaison des régies de quartier) et des entités juridiques (mutuelles, coopératives). Or, si l'on peut assez facilement étudier des initiatives locales, il est très difficile d'analyser des organisations qui, bien qu'ayant un statut commun ou une appellation identique, recouvrent, sur le terrain, des pratiques très diverses : nous pensons aux différents types de coopératives et de mutuelles, bien entendu, mais aussi aux Sel, dont la recherche souligne l'extrême variabilité de taille et de pratiques monétaires (Servet, 1999).
- Elle est centrée sur un noyau dur très restreint. Notre dépouillement fait état de cinquante organisations citées comme faisant partie de l'économie solidaire par douze journaux locaux ou nationaux de périodicité quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle. Sur ces cinquante organisations, seulement quinze sont citées par deux journaux. Sur ces quinze, seulement trois sont citées dans plus de quatre organes de presse : les Cigales, les régies de quartier et le secrétariat d'État à l'Économie solidaire. L'existence de ce noyau dur restreint s'explique de trois manières complémentaires. Tout d'abord, la méthode choisie qui, se voulant proche du vécu d'un citoyen, n'obéit pas aux règles statistiques de l'échantillon représentatif : un échantillon plus large aurait sans doute donné des résultats différents. Ensuite, la contrainte de clarté et de simplification pousse le journaliste qui traite

(3) Avec les nouvelles technologies d'information et de communication et les logiciels d'extraction de données, il est théoriquement possible de procéder à une analyse exhaustive, automatisée et impartiale de tous les articles de presse traitant d'un sujet donné. Certes, cela demande du temps, des moyens technologiques et des compétences informatiques que nous ne possédons pas. Mais surtout, cela ne correspond pas à notre objectif. Il ne s'agit pas, pour nous, d'établir une liste exhaustive irréfutable, mais de s'inscrire dans l'épaisseur du social en n'écartant pas les subjectivités et les représentations qui le constituent.

cette question à illustrer la notion floue et méconnue (de lui-même et de ses lecteurs) d'économie solidaire par des exemples concrets insistant sur la réalité pragmatique de l'économie solidaire. D'où le recours à des exemples locaux et/ou à des expériences qui, comme les Cigales et les régies de quartier, illustrent tout à la fois le caractère novateur et concret de l'économie solidaire. Enfin, chaque organe de presse a ses propres filtres cognitifs et idéologiques qui, devant l'imprécision de la notion, le conduisent à donner le label « économie solidaire » à des organisations dont il se sent proche, par exemple *Le Monde diplomatique* qui cite l'association qu'il a enfantée (Attac) comme l'une des organisations représentatives de l'économie solidaire.

Le corpus établi, nous avons étudié les différentes logiques d'action de ces cinquante organisations en les plaçant sur des grilles d'analyse issues de l'utilisation d'un outil peu utilisé en socio-économie: l'analyse circuitiste.

● **Corpus analysé**

A. Les cinquante organisations citées dans la presse généraliste étudiée

Agence pour le développement de l'économie locale (Adel), Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), Adinfo, Andines, Ardelaine, associations intermédiaires, Attac, banques coopératives, boutique Artisans du monde, Caisse solidaire Nord-Pas-de-Calais, chambre régionale de l'économie sociale, Cigales, coopératives, Comité national des activités mutualistes, coopératives et associatives (Cnlamca), Comité national de liaison des régies de quartier (CNLRQ), Conseil national des entreprises d'insertion, crèche parentale, Crédit coopératif, Domicile service Dunkerquois, Ebullition, entreprises d'insertion, Epiceas, Femmes actives, Feuille d'érable, Filière, Fnars, Fondation France active, Fondation de la Générale des eaux, Garrigue, Génération banlieue, Isatyl, Jardins de cocagne, Max Havelaar, mutuelles, Maison de l'économie sociale et solidaire, Nouvelle Economie fraternelle, pôle d'initiatives citoyennes, pôles d'économie solidaire, Point tiers, REAS, régie de quartier, réseau d'échanges de savoirs, Réseau des communes pour l'économie solidaire, Scop, système d'échanges locaux (Sel), Sel'idaire, secrétariat d'Etat à l'Economie solidaire, Solidarité emploi, Théâtre du soleil.

B. Les organisations solidaires citées dans deux journaux

Caisse solidaire Nord-Pas-de-Calais, coopératives, Cigales, Comité national de liaison des régies de quartier, Crédit coopératif, Epiceas, Fondation France active, Jardins de cocagne, mutuelles, pôle d'initiatives citoyennes, pôles d'économie solidaires, REAS, régie de quartier, secrétariat d'Etat à l'Economie solidaire, Sel.

C. Le noyau dur de l'économie solidaire dans la presse généraliste

Cigale, régie de quartier, secrétariat d'Etat à l'Economie solidaire.

L'analyse par le circuit économique

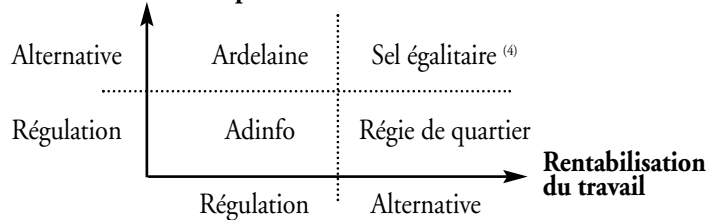
Notre objectif est d'analyser et de classer les pratiques se réclamant de l'économie solidaire. Conformément à une représentation en termes de circuit de l'organisation économique, ces pratiques, au même titre que les autres, relèvent soit de la production de biens et services (acte de création de richesses en vue de répondre aux besoins individuels et sociaux), soit de la répartition des ressources créées (acte de distribution ou redistribution des richesses aux individus ayant ou n'ayant pas participé à la production), soit enfin de la dépense dans le cadre des échanges réels (biens ou services) ou financiers (produits d'épargne et de financement). En saisissant ces pratiques dans des grilles d'analyse relatives à chaque pôle du circuit, nous montrerons leur caractère alternatif ou régulateur par rapport aux normes économiques en vigueur. Pour faciliter la lecture du texte, nous nous contenterons de ne positionner qu'une seule organisation représentative de la catégorie type étudiée.

Au niveau de la production

La production capitaliste est animée par une logique première de maximisation du profit qui pousse à utiliser les facteurs de production – travail et capital – le plus efficacement possible et à les affecter en tenant compte de l'unique critère de leur rentabilité. « *Dans les économies de libre concurrence, la majorité des décisions qui concernent l'affectation des ressources sont prises par l'intermédiaire du système de prix* » (Lipsey, Steiner, 1985, p. 9). Ainsi, en économie de marché, sous l'impulsion et la sanction du système de prix, la production se réalise dans une logique d'efficacité de l'emploi du facteur travail et de rentabilisation du capital.

Les pratiques solidaires à des degrés divers souhaitent s'émanciper de cette logique de rentabilité afin que l'activité créative s'organise en tenant compte de critères autres qu'économiques. Pour ce faire, elles se présentent en rupture par rapport à la logique d'efficacité dans l'emploi du facteur travail (axe des abscisses) et/ou à la logique de rentabilisation du capital (axe des ordonnées).

Rentabilisation du capital



(4) On distingue deux types de Sel : les Sel égalitaires, où tous les échanges sont paritaires (une heure de maçonnerie vaut une heure de jardinage), et ceux où les échanges tiennent compte de la valeur sociale de la participation productive (une heure de maçonnerie vaut trois heures de jardinage).

Par définition, ce tableau concerne les organismes de notre corpus ayant pour fonction première de produire des biens et services, ce qui exclut les organismes qui ont vocation au financement (ADIE, Cigale), au soutien de projets (pôle d'économie solidaire) ou à la redistribution (mutuelles et fondations). Parmi

les organismes productifs se réclamant de l'économie solidaire, on distingue tout d'abord ceux qui, dans leurs pratiques, amendent les logiques de rentabilisation du capital et du travail, mais ne parviennent pas à les dépasser. Par exemple, Adinfo, entreprise d'informatique se réclamant de l'économie solidaire, cherche comme toute entreprise à rentabiliser son capital et sa force de travail, même si la recherche du profit est limitée par une certaine éthique et si l'entreprise recourt en partie à des emplois aidés. D'autres organisations se placent délibérément dans l'alternative de la logique économique classique. Elles souhaitent s'émanciper, à l'image d'Ardelaine, de la logique de rentabilisation du facteur capital par autolimitation du développement de l'entreprise⁽⁵⁾ ou de l'exploitation des ressources naturelles. Par ailleurs, les régies de quartier se positionnent clairement pour que le travail soit d'abord source de participation à la vie de la cité et non un simple facteur qu'il convient de rentabiliser. Enfin, certains organismes comme les Sel égalitaires développent des pratiques opposées tout à la fois à la rentabilisation du capital et à celle du travail.

(5) Ardelaine est membre du Repas, Réseau des entreprises pour une économie alternative et solidaire, qui prône la fin du dogme de la croissance à tout prix au profit d'un développement durable respectueux des ressources naturelles locales.

Au niveau de la répartition des ressources

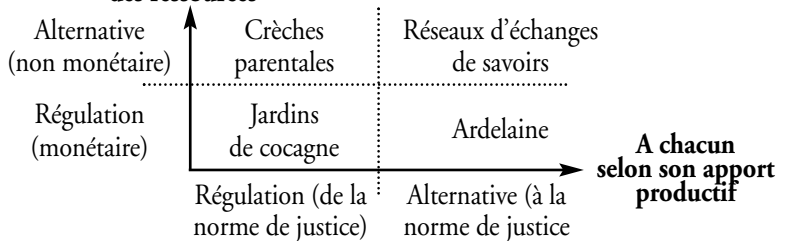
Dans une économie libérale, les richesses produites sont mises à la disposition des agents par l'intermédiaire de la distribution des revenus. Il est donc nécessaire d'être inséré sur le marché du travail pour obtenir relativement à sa participation productive une quote-part des richesses créées. Ce mode de distribution monétaire de la production donne lieu à d'inévitables inégalités de revenus. En économie mixte, cette répartition primaire des ressources est corrigée par une redistribution étatique du revenu⁽⁶⁾. En la matière, les pratiques solidaires se définissent comme des alternatives ou des réformes à la distribution monétaire des ressources et/ou à la redistribution étatique des revenus.

(6) « Dans une économie caractérisée par la division du travail, on produit pour vendre et l'on achète ce qu'ont produit les autres : les revenus versés sous forme monétaire sont des droits à valoir sur la production. Ceux qui n'ont pas contribué à l'effort de production ne peuvent donc disposer de droits sur celle-ci que par le moyen de transferts [...] dans l'espace (ils bénéficient d'une redistribution financée par impôts et cotisations prélevés sur ces mêmes revenus) » (Combemale, 1998).

Distribution ou répartition primaire des ressources

La distribution ou répartition primaire des ressources suit un principe de justice commutative – à chacun selon son apport. Les ressources sont distribuées sous forme monétaire en fonction de la participation de chacun au processus production. Les revenus sont donc répartis en fonction de la valeur de l'apport – travail ou capital – de chacun. Par rapport à ce fonctionnement libéral, les pratiques solidaires vont se positionner en réaction au principe commutatif de justice (axe des abscisses) et/ou à une distribution monétaire des ressources (axe des ordonnées).

Distribution monétaire des ressources

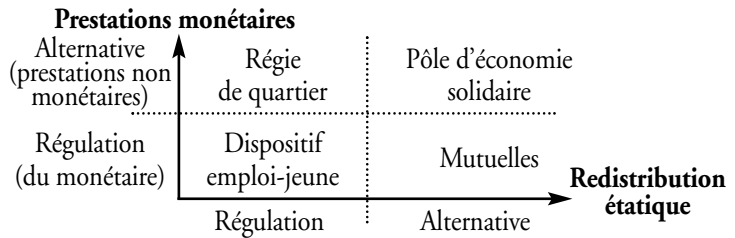


Les organismes productifs étudiés au paragraphe précédent distribuent des revenus inhérents à leur production. Dans la plupart des cas, ces organisations empruntent une logique de distribution monétaire des revenus et acceptent les inégalités salariales liées aux différences de statuts. Par exemple, les Jardins de cocagne s'appuient sur un personnel d'encadrement à temps plein alors que les employés connaissent des statuts précaires (CES, emplois-jeunes, etc.). De plus, ils s'inscrivent pleinement dans une logique monétaire (achat des paniers), même si cet achat présente la particularité d'être un pré-achat basé sur la confiance et la solidarité⁽⁷⁾. A l'opposé de cette logique d'insertion qui consiste à atténuer les règles de distribution du marché, les réseaux d'échanges de savoirs présentent des alternatives réelles aux deux logiques de l'économie de marché. Entre ces deux positions, on trouve les crèches parentales, qui par leur fonctionnement mêlant participation bénévole et participation financière échappent à une distribution purement monétaire des ressources; tandis qu'une coopérative comme Ardelaine répond à une logique de distribution de la production s'écartant de la logique des entreprises classiques, en tout cas en ce qui concerne les coopérateurs.

(7) Les adhérents des Jardins de cocagne achètent à un prix fixe un panier hebdomadaire sans connaître à l'avance le contenu de ce panier.

Redistribution des ressources

La redistribution des ressources est une pratique de taxation-subvention des revenus primaires opérée par l'Etat et les organismes de protection sociale. Sans s'opposer à cette intervention corrective œuvrant en faveur d'une figure distributive de justice – à chacun selon ses besoins –, les pratiques d'économie solidaire se proposent de compléter la solidarité opérée par l'Etat (axe des abscisses) et son mode de distribution monétaire (axe des ordonnées).



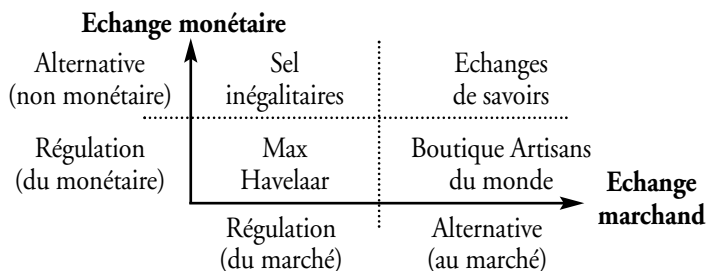
Les organisations analysées sont des entités qui ne sont pas forcément productives (au sens défini précédemment) et qui participent à une correction des inégalités sociales issues de la production. Malgré le faible nombre de ce type de structures dans notre corpus, on constate qu'elles s'inscrivent en partie dans le schéma traditionnel de régulation par l'Etat, puisqu'elles profitent du dispositif emploi-jeune. Cependant, ces organisations, à l'image des régies de quartier et des pôles d'économie solidaire, peuvent également participer à une régulation économique différente. En effet, une part non négligeable de l'activité des régies de quartier est une activité d'écoute, de conseils donnés par des employés de la régie, mais aussi

par les bénévoles de cette structure. Dans ce cas précis, on se trouve alors dans une logique d'entraide entre habitants d'un même quartier, logique alternative aux prestations monétaires versées par l'Etat (RMI, par exemple). Par ailleurs, un pôle d'économie solidaire repose, en partie, sur un réseau de bénévoles accompagnant collectivement les porteurs de projets, les aidant à préciser leurs projets et à trouver des soutiens financiers et politiques. Ce type d'activité est alternatif à la redistribution monétaire (pas d'échange monétaire) et à la redistribution étatique (volontariat). Si ce type de démarche est peu fréquent (il n'existe qu'une dizaine de pôles d'économie solidaire en France), la redistribution monétaire non étatique est un secteur non négligeable, puisqu'il concerne aussi bien le domaine des associations caritatives (non présentes dans notre corpus) que celui de la mutualité.

Au niveau de l'échange

Biens et services

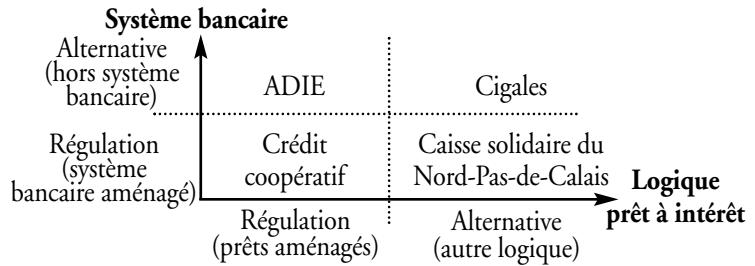
Ces échanges se font, dans nos économies contemporaines, sous une forme monétaire selon une logique marchande. Les pratiques solidaires se présentent donc en rupture par rapport à la logique marchande (axe des abscisses) et/ou au caractère monétaire des modalités de l'échange (axe des ordonnées).



Les organismes analysés dans cette grille revendiquent tous une volonté d'engagement citoyen, une responsabilité sociale échappant à la logique marchande. Cet engagement se développe au sein du marché en acceptant la contrainte monétaire, comme le propose le label de commerce équitable Max Havelaar, ou, au contraire, se développe totalement en dehors du marché en refusant même l'échange monétaire, à l'instar des réseaux d'échanges de savoirs. Entre ces deux positions extrêmes, on retrouve les organisations qui refusent l'échange monétaire sans pour autant s'émanciper de la logique de répartition du marché (dans notre corpus, les Sel inégalitaires). On retrouve également des structures qui, tout en acceptant les logiques monétaires, s'inscrivent dans des circuits de distribution plus ou moins en marge du modèle dominant dans nos économies de marché: les grandes surfaces. C'est le cas des boutiques Artisans du monde, qui cherchent à développer une filière intégrée dans le domaine du commerce équitable.

Fonds financiers

Les échanges financiers organisés par le système bancaire et financier suivent une logique marchande de prêt à intérêt. Ce mode de distribution écarte donc les personnes et les projets jugés peu viables économiquement. Aussi, l'économie solidaire, par ses pratiques, essaie de sortir de cette norme en proposant des solutions hors logique spéculative (axe des abscisses) et/ou hors du système bancaire traditionnel (axe des ordonnées).



La finance solidaire est certainement le secteur de l'économie solidaire le plus connu, car le plus médiatisé. C'est aussi celui qui se confronte au domaine le plus décrié de l'économie marchande : la finance. Pour s'introduire dans ce domaine technique et sensible, le Crédit coopératif, banque coopérative qui se présente comme la « banque des associations », s'inscrit dans une démarche de régulation du système bancaire et financier : il s'agit d'aider les associations à gérer leur quotidien (trésorerie, compte-chèques, etc.) et d'orienter les épargnants vers certaines prestations éthiques ou solidaires. À l'inverse, les Clubs d'investissement pour une gestion alternative locale et solidaire (Cigale) sont des modes de drainage de l'épargne qui opèrent hors circuit bancaire. Les Cigales proposent un cofinancement d'activité répondant à une éthique définie au niveau national (charte) et au niveau local (au sein du club). D'autres organismes se situant hors système bancaire cherchent plutôt, dans une logique d'insertion, à prêter (contre intérêt) de l'argent à des créateurs d'activités délaissés par le système bancaire traditionnel. Il faut distinguer les organismes qui, dans la lignée des initiatives prises au Bangladesh, proposent des petits prêts aux personnes les plus pauvres (l'ADIE) et ceux qui proposent des fonds de garantie (Fondation France active). Au sein du système bancaire, existent des coopératives bancaires sans but lucratif ou *credit unions* qui proposent à leurs adhérents des services financiers dont les coûts sont inférieurs à ceux du système bancaire traditionnel (Caisse solidaire du Nord-Pas-de-Calais, par exemple).

Résumé de l'analyse

Ce premier travail montre l'intérêt de bien séparer le niveau empirique et le niveau analytique. Au niveau empirique, les acteurs se réclamant de l'économie solidaire incarnent, dans leurs pratiques, le projet de réencastrement

de l'économie dans le social, de manière extraordinairement différente. L'analyse par le circuit économique montre une polarité forte entre des organisations s'inscrivant dans une acceptation du libéralisme et des organisations dont les pratiques relèvent clairement de l'alternative à la logique dominante. Dans ce dernier cas, l'accent est plutôt mis sur le refus des profits financiers, d'où le développement d'une économie non monétaire au sens littéral du terme (refus de la monnaie), et sur le refus de la soumission de l'activité humaine à la loi de l'offre et de la demande (refus des normes marchandes, soit au sens littéral une économie non marchande). Entre ces deux pôles – intégré et alternatif – on trouve tout un continuum de pratiques qui, tenant compte des réalités économiques, essaient de les réguler.

La recherche que nous avons relatée est un travail en cours. Elle souffre donc de nombreuses faiblesses, les deux plus criantes étant :

- la simplicité du circuit économique utilisé, qui ne rend pas justice au raffinement de l'analyse circuitiste ;
- notre positionnement des organisations du corpus sur les grilles d'analyse, qui demanderait à être validé par une plus large communauté de chercheurs et par les acteurs eux-mêmes.

Malgré ces faiblesses, ce travail illustre et étaye notre thèse centrale : la construction du concept d'« économie solidaire » passe, d'une part, par l'utilisation d'outils conceptuels n'appartenant pas à la socio-économie et, d'autre part, par un élargissement du spectre des pratiques analysées, c'est-à-dire par l'étude – sans parti pris normatif – de toutes les organisations présentées ou se présentant comme relevant de l'économie solidaire.

De plus, ce premier travail ⁽⁸⁾ met en lumière un problème de dénomination qui obscurcit la compréhension de l'économie solidaire. A la suite des travaux pionniers de Jean-Louis Laville et Bernard Eme, se répand – aussi bien dans la communauté scientifique que chez les acteurs cherchant à nourrir leurs réflexions dans la littérature scientifique – un vocable cohérent, mais qui est en déphasage avec le discours ordinaire. En effet, en s'appuyant sur les travaux de Karl Polanyi, Eme et Laville distinguent trois principes économiques à l'œuvre dans les économies humaines : le marché, la redistribution et la réciprocité. Aux activités régies par le marché, ils donnent le nom d'« économie marchande » ; aux pratiques économiques régies par la redistribution, ils apposent la dénomination « économie non marchande » ; à la sphère économique régie par le principe de réciprocité, ils accolent l'appellation « économie non monétaire ». Ces deux derniers termes, nous venons de le voir, sont peu heureux, puisque l'on peut, dans la sphère régie par le principe de réciprocité, trouver des activités économiques non monétaires (refus de la monnaie) et des activités économiques non marchandes (refus du marché). Autrement dit, les termes choisis ne sont pas exclusifs l'un de l'autre et ne permettent donc pas de fonder des catégories différentes. Dès lors, en continuant à nous appuyer sur les trois principes mis en avant par Polanyi, que nous superposons au modèle habermassien de l'espace public ⁽⁹⁾, nous soumettons à la critique une autre dénomination et une autre façon de visualiser l'économie solidaire. Nous

(8) Nous travaillons actuellement, dans la même perspective, sur deux autres outils : l'analyse de discours et les théories de la justice.

(9) L'espace public est, rappelons-le, un espace de médiation entre les trois sphères composant la société : le monde vécu (ou société civile), le système étatique et le système économique.

proposons de prendre en compte deux critères : le principe économique et la sphère d'origine. L'économie mise en œuvre par les agents économiques et régulée par les forces du marché continue à être dénommée « économie marchande » ; l'économie mise en œuvre par l'Etat et régulée par le principe de redistribution devient l'« économie publique » ou « économie étatique », et l'économie mise en œuvre par des citoyens au sein de la société civile et régie par le principe de réciprocité prend le nom d'économie solidaire. Bien entendu, on l'aura compris, les frontières entre ces différentes économies ne sont pas étanches, mais poreuses. Du coup, dans chaque sphère (société civile, système étatique, système économique), on trouve des organisations traversées par des tensions entre le principe régulateur de leur sphère et celui des sphères voisines. Ainsi, une association, qui est l'idéal type de l'organisation appartenant à l'économie solidaire telle que nous l'avons définie, pourra soit être entièrement régie par le principe de réciprocité (réseau d'échanges de savoirs, par exemple), soit voir ce principe contre-balançé par d'autres principes : celui de la redistribution pour les associations assurant une délégation de service public (secteurs sanitaires et sociaux, par exemple), celui de la recherche du profit (par exemple, associations œuvrant dans le domaine de la formation professionnelle ou de l'insertion par l'économique). Si ces prémisses étaient validées, le travail épistémologique de construction du concept d'économie solidaire passerait alors par deux étapes : utiliser d'autres outils d'analyse pour identifier, au sein de la société civile, les différentes familles de l'économie solidaire ⁽¹⁰⁾ ; établir les liens de continuité entre les trois économies en étudiant leurs zones de friction. ●

(10) Une fois, encore, le chercheur doit proposer une autre vision que la vision institutionnelle. En effet, les six familles de l'économie solidaire mises en avant par le secrétariat d'Etat à l'Economie solidaire ne sont pas des catégories scientifiques, exclusives l'une de l'autre et fondées sur des critères identiques : les quatre premières (associations, coopératives, mutuelles et fondations) reposent sur le statut, alors que les deux autres (l'insertion par l'économique et le commerce équitable), basées sur le projet, sont portées par des organisations présentes dans les quatre premières familles.

Annexe Constitution du corpus

A. Liste des organisations françaises d'économie solidaire mentionnées dans les articles de la presse nationale et régionale généraliste (19 juin 1997-20 novembre 2000), sondage non exhaustif

Le Monde

- | | |
|---|---|
| Scop (3 février 1998) | Crédit coopératif (3 février 1998) |
| Cigales (3 février 1998) | Caisse des dépôts (3 février 1998) |
| Solidarité emploi (3 février 1998) | Réseau des communes pour l'économie solidaire (21 septembre 2000) |
| Fondation France active (3 février 1998) | REAS (21 septembre 2000) |
| Domicile service Dunkerquois (3 février 1998) | Régie de quartier (21 septembre 2000) |
| ADIE (3 février 1998) | Restaurant coopératif (21 septembre 2000) |
| Agence pour le développement de l'économie locale [Adel] (3 février 1998) | Café librairie (21 septembre 2000) |
| REAS (3 février 1998) | Secrétariat d'Etat (5 avril 2000) |
| Dispositif emploi-jeune (3 février 1998) | REAS (5 avril 2000) |
| France active (3 février 1998) | Régie de quartier (5 avril 2000) |
| | Entreprises d'insertion (5 avril 2000) |
| | Conseil national des entreprises d'insertion (5 avril 2000) |
| | Associations d'insertion (5 avril 2000) |
| | Associations intermédiaires (5 avril 2000) |
| | Comité national des régies de quartier (5 avril 2000) |

Cigales (5 avril 2000)
Crédit coopératif (5 avril 2000)
Isatyl (5 avril 2000)
Caisse solidaire Nord-Pas-de-Calais (5 avril 2000)
Théâtre du soleil (29 mai 2000)
Crédit coopératif (29 mai 2000)

Le Monde diplomatique (juillet 2000)
Comité national des activités mutualistes, coopératives et associatives (Cnlamca)
Banques coopératives
Mutuelles
Coopératives agricoles
Femmes actives
Attac
Secrétariat à l'Economie solidaire

Ouest-France, La Roche-sur-Yon (18 mai 1998)
Adinfo
Cigale
Pôle d'économie solidaire
Sel
REAS

Le Pays roannais
Epiceas (5 mai 2000)
Secrétariat d'Etat à l'Economie solidaire (5 mai 2000)
Cigale (5 mai 2000)
Maison de l'économie sociale et solidaire (29 septembre 2000)
Secrétariat d'Etat à l'Economie solidaire (29 septembre 2000)

Roanne mensuel (janvier 2000)
Epiceas
Régie de quartier
Pôle d'initiatives citoyennes
Secrétariat d'Etat à l'Economie solidaire

Télérama (12 avril 2000)
Secrétariat d'Etat à l'Economie solidaire
Coopératives
Mutuelles
Régie de quartier
Jardin de cocagne
Club d'investisseur alternatif

Notre temps (avril 1999)
Fnars
Jardins de cocagne

Témoignage chrétien
Régie de quartier (25 avril 1997)
Sel (25 avril 1997)
Pôles d'économie solidaire (25 avril 1997)
Réseaux d'échanges réciproques de savoirs (25 avril 1997)

Régie de quartier (2 mai 1997)
CNLRQ (2 mai 1997)
Sel (9 mai 1997)
Sel'idaire (9 mai 1997)
Réseaux d'échanges réciproques de savoirs (23 mai 1997)
Pôle d'économie solidaire (16 mai 1997)
REAS (16 mai 1997)
Fondation de la Générale des eaux (16 mai 1997)
Cigale (16 mai 1997)

La Tribune-Le Progrès,
éditions de Roanne (28 avril 2000)
Epiceas
Pôle d'initiatives citoyennes
Pôle d'économie solidaire
Cigale

Viva (juin 2000)
Secrétariat d'Etat à l'Economie solidaire
Caisse solidaire Nord-Pas-de-Calais
Mutuelles
Coopératives
Chambres régionales de l'économie sociale

B. Elimination des citations multiples

Au total nous avons quatre-vingt-sept items, mais de nombreuses organisations sont citées plusieurs fois. En définitive, les cinquante organisations présentes dans notre corpus sont : Agence pour le développement de l'économie locale (Adel), Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), Adinfo, Andines, Ardelaine, associations intermédiaires, Attac, banques coopératives, boutique Artisans du monde, Caisse solidaire Nord-Pas-de-Calais, chambre régionale de l'économie sociale, Cigales, coopératives, Comité national des activités mutualistes, coopératives et associatives (Cnlamca), Comité national de liaison des régies de quartier (CNLRQ), Conseil national des entreprises d'insertion, crèche parentale, Crédit coopératif, Domicile service Dunkerquois, Ebullition, entreprises d'insertion, Epiceas, Femmes actives, Feuille d'érable, Filière, Fnars, Fondation France active, Fondation de la Générale des eaux, Garrigue, Génération banlieue, Isatyl, Jardins de cocagne, Max Havelaar, mutuelles, Maison de l'économie sociale et solidaire, Nouvelle Economie fraternelle, pôle d'initiatives citoyennes, pôles d'économie solidaire, Point tiers, REAS, régie de quartier, réseau d'échanges de savoirs, Réseau des communes pour l'économie solidaire, Scop, système d'échanges locaux (Sel), Sel'idaire, secrétariat d'Etat à l'Economie solidaire, Solidarité emploi, Théâtre du soleil.

Bibliographie

- Aglietta M., Orléan A.** (1984), *La violence de la monnaie*, Paris, Puf.
- Alcoléa A.-M.** (1999), « De l'économie solidaire à l'économie solidaire territoriale », La Varenne, communication à la journée d'études « Les autres figures de l'économie ».
- Archimbaud A.** (1995), « L'économie alternative, forme radicale de l'économie sociale », *Recma*, n° 256.
- Bayon D.** (1999), *Les Sel, pour un vrai débat*, Levallois-Perret, Editions Yves Michel.
- Bourgeois F.** (2000), « Les profils multiples de l'épargne solidaire », *Problèmes économiques*, n° 2677.
- Bucolo E.** (2001), *Le commerce équitable en tant qu'espace public*, Crida, LSCI.
- Cartelier J.** (2001), *La monnaie*, Paris, Flammarion.
- Chaskiel P.** (2000), « L'étonnante neutralisation de la monnaie », *Sciences de la société*, n° 50-51.
- Collectif MB2** (2001), *Pour une économie alternative et solidaire*, Paris, L'Harmattan.
- Combemale P.** (1998), « Circuit économique », *Cahiers français*, n° 279.
- Cuillerai M.** (2001), *La communauté monétaire*, Paris, L'Harmattan.
- Dacheux E.** (2000), *Vaincre l'indifférence*, Paris, CNRS éditions.
- Dacheux E., Goujon D.** (2001), « Comprendre l'économie solidaire », *Saint-Etienne, Actes du colloque CNRIUT*, Presses universitaires de Saint-Etienne.
- Dacheux E., Goujon D.** (2000), « L'économie solidaire à l'aube du III^e millénaire », *Organisations et territoires*, vol. 9, n° 2.
- Demoustier D.** (2001), *L'économie sociale et solidaire*, Paris, Syros.
- Eme B.** (1995), « Développement local et économie solidaire », *Recherche et Développement*, n° 25.
- Eme B., Laville J.-L.** (1995), « Economie plurielle, économie solidaire », *La Revue du Mauss*, n° 4.
- Gallois J.-B., Duval G.** (2001), « Les sirènes du capital », *Alternatives économiques*, n° 189.
- Guigue B.** (2000), « Qu'est-ce que l'économie solidaire? », *Problèmes économiques*, n° 2677.
- Goujon D., Poisat, J.** (2001), « L'hôpital, lieu et acteur de l'économie solidaire », communication au 52^e congrès de l'Association internationale des économistes de langue française, Montréal.
- Habermas J.** (1997), *Droit et démocratie*, Paris, Gallimard.
- Laacher S.** (2000), « Les systèmes d'échange local », *Problèmes économiques*, n° 2677.
- Lamber T. A.** (1999), « Une nouvelle génération de fonds éthiques est née », *La Tribune*, 24 sept.
- Laville J.-L.** (2000), *Economie solidaire: une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer.
- Laville J.-L.** (1999), « La démocratisation du travail par l'économie solidaire », Roanne, communication aux Rencontres nationales de l'économie solidaire.
- Lipietz A.** (2001), « Du halo sociétal au tiers secteur », à paraître dans C. Fourel, *Tiers secteur*, Paris, L'Harmattan.
- Lipsey R. G., Steiner P. O.** (1985), *Analyse économique, 1. Microéconomie*, Paris, Cujas
- Poulon F.** (2000), « La monnaie dans les théories économiques », *Les Cahiers français*, n° 297.
- Prades J.** (2000), « La nouvelle économie sociale devant ses pièges », *Efficacité versus équité en économie sociale*, Paris, L'Harmattan.
- Russo J.** (1997), *Dictionnaire de philosophie*.
- Russo D., Verley R.** (1995), *Cigales, des clubs locaux d'épargnants solidaires pour investir autrement*, Paris, FPH.
- Servet J.-M.** (1999), *Exclusion et liens financiers*, Economica.
- Servet J.-M.** (1999), *Une économie sans argent, les systèmes d'échange local*, Paris, Seuil.
- Viard B.** (1998), « Pierre Leroux et les premières associations en 1830 », *Mauss*, n° 11.